
Russie : pénalités pour des retards de production industrielle dans le secteur de la défense

Description

Le ministère russe de l'Industrie et du Commerce vient d'infliger une amende de 87,3 millions de roubles à la société par actions Morion, principal fabricant russe de composants électroniques destinés aux systèmes de navigation des missiles et drones, basée à Saint-Petersbourg et qui figure au registre des entreprises de défense du ministère.

Morion est accusé de ne pas avoir respecté les délais de mise en production en série d'éléments de microélectronique, en l'occurrence des générateurs miniatures à quartz à compensation thermique réalisés à partir de composants exclusivement russes, dans le cadre d'une commande publique de défense. Le contrat avait été conclu en 2018 dans le cadre du programme public Développement du complexe industriel de défense. Le rapport d'achèvement des travaux n'a été présenté qu'en mai 2024 au lieu de novembre 2019. Or, la Russie estime avoir besoin de 100 000 de ces générateurs à quartz par an (le prix unitaire est de 7 000 roubles) qui étaient autrefois fournis par des producteurs américains, japonais ou européens.

Morion est soumis depuis février 2025 au 16^{ème} paquet de sanctions de l'Union européenne du fait de sa « production de systèmes de guerre électronique et de moyens de protection contre les drones » et de la « fourniture d'équipements destinés au complexe militaro-industriel de la Fédération de Russie ».

L'Etat russe semble assez friand de ces pénalités qu'il impose aux producteurs russes qui accusent des retards dans l'exécution des commandes publiques. Récemment, le Bureau de conception et de technologie spécialisé en systèmes électroniques a été condamné par le même ministère à une amende de 274 millions de roubles pour avoir dépassé le délai de création d'une puce destinées au complexe militaro-industriel. A tel point que certains disent craindre que la filière ne finisse par faire faillite.

Sources : *The Moscow Times, CNews.ru, rbc.ru.*

date créée

15/04/2026

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou